



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 11 novembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 625-25-9, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 12 novembre 2025.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière